

REPONSE DE LA DIRECTION

Rapports de contrôle organisationnel

Documents supplémentaires pour ce point :

Compte rendu des travaux du Bureau des services de contrôle interne pour l'année 2024 (UNAIDS/PCB (56)/25.18) ;

Rapport du commissaire aux comptes (UNAIDS/PCB (56)25.19 ;

Rapport du Bureau de l'éthique (UNAIDS/PCB (56)/25.20) ;

Rapport du Comité consultatif indépendant externe de supervision de l'ONUSIDA (UNAIDS/PCB (56)25.21).

Actions requises lors de cette réunion – Le Conseil de coordination du Programme est invité à :

- *Prendre note* du compte rendu des travaux du Bureau des services de contrôle interne pour l'année 2024 ;
- *Accepter* le rapport du commissaire aux comptes pour l'année close le 31 décembre 2024 ;
- *Prendre note* du rapport du Bureau de l'éthique ;
- *Prendre note* du rapport du Comité consultatif indépendant externe de supervision de l'ONUSIDA ;
- *Prendre note* de la réponse de la direction aux rapports de contrôle organisationnel.

Conséquences financières de la mise en œuvre des décisions : *aucune*

Table des matières

Introduction	4
Activités de vérification extérieure en 2024.....	4
Conclusions des enquêtes.....	9
Mise en œuvre des recommandations précédemment formulées par le vérificateur intérieur des comptes	10
Réponse de la direction au rapport du Bureau de l'éthique	12
Réponse de la direction au rapport annuel du Comité consultatif indépendant externe de supervision.....	12
Mise en œuvre des recommandations du Corps commun d'inspection	13
Conclusion.....	14
Décisions proposées	15

Introduction

1. Ce document contient la réponse de la direction de l'ONUSIDA aux rapports de contrôle organisationnel. Il est à lire en parallèle avec les documents suivants : *Compte rendu des travaux du Bureau des services de contrôle interne pour l'année 2024 (UNAIDS/PCB (56)/25.18)* ; *Rapport du commissaire aux comptes (UNAIDS/PCB (56)25.19)* ; *Rapport du Bureau de l'éthique (UNAIDS/PCB (56)25.20)* ; *Rapport du Comité consultatif indépendant externe de supervision de l'ONUSIDA (UNAIDS/PCB (56)25.21)*. Ce rapport comprend également une analyse de la mise en œuvre des recommandations formulées dans les rapports du Corps commun d'inspection (CCI) pour l'année 2024.
2. La direction salue les recommandations des organes de contrôle, qui aident l'ONUSIDA à améliorer constamment ses politiques, ses procédures et son efficacité, à assurer le bien-être de son personnel, du personnel associé et des communautés auxquelles nous nous adressons, et à garantir des résultats pour le Programme commun.
3. La direction souhaite exprimer sa gratitude au personnel d'encadrement et au personnel administratif du Secrétariat, dont les efforts constants durant l'année écoulée ont contribué à des réalisations importantes malgré un contexte financier difficile, en particulier ce qui suit :
 - **Recommandations du vérificateur intérieur des comptes.** Avec 70 recommandations closes durant l'année, dont 22 à risque résiduel élevé, le nombre de recommandations ouvertes a désormais atteint son plus bas niveau (avec une baisse de 32 % par rapport à 2024 et de 87 % par rapport à 2020).
 - **Registre des immobilisations.** Plus de 2000 éléments d'actif ont été actualisés dans le registre des immobilisations en 2024. Par ailleurs, le nombre d'éléments manquants signalés a diminué de 69 % depuis la précédente vérification physique réalisée en 2023, ce qui montre une nette amélioration de la précision du registre.
4. Outre les réponses apportées aux rapports de contrôle, la direction de l'ONUSIDA présente également une synthèse des mesures prises pour renforcer encore davantage les contrôles internes et la responsabilité organisationnelle et pour garantir une utilisation plus efficace des ressources.

Activités de vérification extérieure en 2024

5. La direction de l'ONUSIDA tient à remercier le Bureau du contrôleur et vérificateur général des comptes de l'Inde pour sa contribution au Programme commun au travers de sa mission de commissaire aux comptes indépendant.
6. Le commissaire aux comptes a vérifié les états financiers du Programme commun pour l'année close le 31 décembre 2024 et a effectué un audit de la conformité au siège de l'ONUSIDA à Genève.
7. Les états financiers de l'ONUSIDA ont été préparés conformément aux dispositions des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) et du Règlement financier et des Règles de gestion financière de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).
8. La direction note avec satisfaction que le commissaire aux comptes a émis une opinion « sans réserve » sur les états financiers de l'ONUSIDA pour l'année close le 31 décembre 2024.

9. À l'issue de son audit des comptes et de la conformité, le commissaire aux comptes a formulé cinq nouvelles recommandations. Les réponses de la direction à ces recommandations sont présentées dans le tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1. Réponses de la direction aux observations et recommandations du commissaire aux comptes

Recommandations	Réponse de la direction
Recommandation n° 1 Nous recommandons à l'ONUSIDA de veiller à ce que les contributions volontaires reçues par le Programme commun soient comptabilisées dans les états financiers conformément aux principes d'une comptabilité d'exercice. (Élevé)	La direction accepte la recommandation. Nous renforcerons le processus afin que les accords des donateurs parviennent au département Gestion financière et responsabilisation dans les délais : 1) Des notes seront envoyées à l'ensemble des bureaux de pays, des équipes d'appui aux régions et des départements de l'ONUSIDA pour rappeler l'importance de communiquer les accords signés avec des donateurs au département Gestion financière et responsabilisation. 2) La liste de contrôle pour la clôture annuelle inclura l'obligation d'envoyer les conventions de contribution signées aux niveaux régional et national.
Recommandation n° 2 Nous recommandons à l'ONUSIDA de poursuivre ses efforts pour surveiller l'exécution et la clôture des bons de commande par les bureaux concernés à intervalles réguliers, afin de s'assurer que les délais stipulés dans leur manuel sont respectés. On pourra également envisager d'utiliser le tableau de bord pour générer automatiquement des alertes ou des rappels concernant les projets dont la date d'achèvement approche ou est dépassée. (Moyen)	La direction accepte la recommandation. Des progrès importants ont été réalisés concernant la clôture des bons de commande grâce à un accompagnement dédié et à un suivi régulier. À l'avenir : 1) Des alertes automatiques doivent être mises en place pour avertir les responsables que la date d'exigibilité d'une réalisation attendue approche (calendrier à confirmer avec l'équipe des services Numérique et technologie) ; 2) Poursuite du suivi auprès des bureaux concernés (deux fois par an), la priorité allant aux bureaux qui doivent fermer ; 3) Renforcement et extension de la politique actuelle pour garantir la conformité réglementaire.

Recommandations	Réponse de la direction
Recommandation n° 3 Compte tenu de l'importance du marqueur d'égalité des genres comme outil de planification, nous recommandons à l'ONUSIDA de réfléchir à une sensibilisation accrue de son personnel à cette question au moyen de cours d'initiation ou de perfectionnement basés sur des cas concrets afin de garantir, dans la mesure du possible, une maîtrise et une utilisation homogènes du marqueur. (Moyen)	La direction accepte la recommandation. En fonction des fonds disponibles et de la restructuration du Secrétariat de l'ONUSIDA, qui vont déterminer les capacités globales du personnel et de l'équipe de planification du programme, des exemples d'utilisation appropriée du marqueur d'égalité des genres seront inclus dans le guide d'orientation et les webinaires destinés au personnel à l'occasion de la planification des activités pour 2026.
Recommandation n° 4 Au vu des problèmes de non-conformité observés dans les accords contractuels traités dans le cadre du processus de vérification a posteriori, nous recommandons à l'ONUSIDA de faire en sorte que des mesures correctives portant sur plusieurs aspects – assistance, formation, utilisation du tableau de bord, analyse des données – soient prises pour y remédier. (Élevé)	La direction accepte la recommandation. Nous mettrons en œuvre les mesures correctives actualisées qui ont été définies au début du projet de vérification a posteriori : 1) Revenir au contrôle qualité a priori dans les unités/bureaux qui présentent de nombreux cas de non-conformité ; 2) Dispenser une formation ciblée dans les bureaux concernés (d'ici le quatrième trimestre 2025) ; 3) Élaborer un tableau de bord de veille stratégique portant sur les résultats des vérifications a posteriori pour permettre un suivi continu (calendrier à confirmer avec l'équipe des services Numérique et technologie) ; 4) Configurer, lorsque cela est autorisé et possible, le nouveau progiciel de gestion intégrée [le système de gestion opérationnelle (BMS) de l'OMS] de manière à y inclure les approbations du contrôle qualité pour des valeurs de contrat prédéfinies.
Recommandation n° 5 Nous recommandons à l'ONUSIDA de contrôler davantage le respect de la procédure de mise en concurrence standard, de consigner les éventuelles dérives et de télécharger les pièces justificatives obligatoires dans le PGI, y compris les résultats passés. On pourra en outre faire en sorte que les réalisations attendues soient mentionnées expressément dans le cahier des charges. (Élevé)	La direction accepte la recommandation. Les mesures correctives énumérées en réponse à la recommandation n° 4 contribueront également à la mise en œuvre de la recommandation n° 5. Par ailleurs, nous réintroduisons un contrôle qualité a priori obligatoire pour les contrats d'un montant élevé.

Mise en œuvre des recommandations précédemment formulées par le commissaire aux comptes

10. Dans son rapport, le commissaire aux comptes a noté que, sur les six recommandations formulées précédemment, quatre avaient été mises en œuvre et deux étaient en cours de mise en œuvre au 31 décembre 2024 (voir le tableau 2 pour plus de détails).

Tableau 2. Recommandations antérieures mises en œuvre

Recommandation	État d'avancement
Rapport d'audit pour l'année 2023 – Recommandation n° 2 : l'ONUSIDA peut prendre les mesures nécessaires pour réviser le contrat et s'assurer que le paiement final sera effectué au fournisseur après avoir procédé aux ajustements nécessaires.	Mise en œuvre
Rapport d'audit pour l'année 2023 – Recommandation n° 3 : nous recommandons à la direction de continuer à assurer le suivi auprès des bureaux dont les actifs ont été signalés comme « introuvables » et à insister auprès d'eux pour qu'ils soumettent les documents de cession en cas de sortie des actifs.	Mise en œuvre
Rapport d'audit pour l'année 2021 – Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités : l'ONUSIDA pourrait faire en sorte que le rapport de suivi des résultats rende compte de tous les indicateurs de performance de l'UBRAF, de manière à donner une vision complète des progrès réalisés et à pouvoir mesurer quantitativement les performances de l'Organisation à l'aide des indicateurs de produits.	Mise en œuvre
Rapport d'audit 2021 – Recommandation n° 6 relative aux accords de financement de programmes L'ONUSIDA pourrait renforcer la réglementation des accords de financement de programmes : a) en incorporant le mécanisme du FENSA dans son manuel des achats ; b) en utilisant une grille d'évaluation pour sélectionner les propositions ; c) en fixant des délais pour la restitution des soldes inutilisés par ses partenaires d'exécution ; d) en élaborant des procédures opérationnelles normalisées pour la conduite des activités de certification.	Mise en œuvre

11. Le tableau 3 présente un point de la direction sur les recommandations en cours de mise en œuvre.

Tableau 3. Point de la direction sur les recommandations en cours de mise en œuvre

Recommandation	Appréciation du commissaire aux comptes	Observations de la direction
Rapport d'audit pour l'année 2022 – Recommandation n° 1 : l'ONUSIDA doit travailler en collaboration plus étroite avec le personnel de la SHI pour s'assurer que l'actuaire utilise des données démographiques exactes pour une évaluation actuarielle plus précise dans les périodes à venir.	La mesure n'est pas totalement mise en œuvre. Ouverte	La prochaine évaluation actuarielle complète sera réalisée en 2025. Une collaboration étroite avec la SHI est déjà en place et se poursuivra pour faire en sorte que des données démographiques précises soient utilisées.
Rapport d'audit pour l'année 2023 – L'ONUSIDA peut assurer la création, la mise à jour et le suivi du BCP dans tous ses bureaux.	La mesure n'est pas totalement mise en œuvre. Ouverte	Une nouvelle version du plan de continuité des activités a été élaborée et mise en œuvre. Tous les bureaux de pays et de liaison sont tenus d'achever leurs BCP avant le 30 août 2025. Pour certains bureaux de pays jugés prioritaires, cette date a été fixée au 30 juin 2025.

Activités de vérification intérieure en 2024, constatations récurrentes et nouveaux risques

12. La direction de l'ONUSIDA tient à remercier le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) de l'OMS pour le soutien continu que le Bureau apporte au Programme commun dans le cadre de sa mission de certification indépendante.
13. La direction est heureuse de constater que le BSCI a signalé une amélioration globale de l'efficacité du contrôle par rapport à 2023 (73 % en 2024, contre 71 % en 2023 et 55 % en 2022). Le BSCI a également jugé trois rapports d'audit « partiellement satisfaisants avec quelques améliorations requises » et un rapport « satisfaisant », ce qui constitue également une amélioration par rapport à 2023 et 2022.
14. Les bureaux et les équipes audités en 2024 traiteront en priorité les recommandations à niveau élevé de risque avec le soutien des équipes d'appui aux régions et du siège. La mise en œuvre de ces recommandations a déjà commencé, entraînant la clôture de 11 recommandations, dont trois à niveau élevé de risque.
15. La direction note une diminution du nombre de risques résiduels élevés constatés au niveau des contrats non commerciaux (accords de financement de programmes et contributions financières directes) en 2024, par rapport à 2023. En ce qui concerne les accords non commerciaux en retard, des progrès considérables ont été réalisés. Le nombre d'accords en retard est passé de 162 en août 2023 à 49 en mars 2025, soit une baisse de 70 % depuis août 2023.
16. Néanmoins, des initiatives prioritaires se poursuivront pour : faire en sorte que les activités soient terminées et les rapports remis dans les temps ; transférer les accords aux bureaux régionaux ou multipays là où des bureaux sont amenés à fermer ; maintenir le suivi en

cours afin d'assurer une clôture rapide des projets en retard ; mettre au point des alertes et des outils de suivi afin d'aider les responsables dans leur suivi des accords.

17. **Achats.** Pour améliorer la conformité réglementaire, la direction entend dispenser une formation ciblée, ajuster les seuils du contrôle qualité a priori, créer de nouveaux tableaux de bord permettant aux responsables de surveiller la conformité et renforcer la procédure d'apurement des paiements.
18. **Nouveau progiciel de gestion intégré de l'OMS.** La direction prend note du calendrier modifié de mise en place du nouveau système de gestion opérationnelle (BMS) qui doit remplacer le PGI actuel. L'ONUSIDA reste engagé dans le projet. Le chef de projet dédié se coordonne avec l'équipe de l'OMS pour s'assurer que les référents de l'ONUSIDA participent à tous les ateliers de test et de validation. Lors de ces ateliers, qui doivent désormais commencer au troisième trimestre 2025, l'ONUSIDA déterminera les domaines qui nécessitent des corrections des processus ou un renforcement des contrôles internes.
19. **Mobilisation des ressources.** Pour faire face à la baisse de son budget de base, l'ONUSIDA a intensifié ses efforts pour mobiliser des fonds hors budget de base. Des notes conceptuelles ont été élaborées concernant des domaines d'importance stratégique pour la riposte au VIH, un soutien a été apporté aux bureaux de pays et régionaux, et des outils et ressources ont été mis au point, ce qui a permis de mobiliser 15,5 millions de dollars US à ce stade en attendant plusieurs autres financements. L'ONUSIDA a lancé un appel d'urgence auprès d'un grand nombre d'États membres afin que ceux-ci lui apportent leur soutien. L'ONUSIDA a reçu quelques réponses positives et le suivi de cet appel est en cours. Le budget de base reste un élément indispensable pour l'ONUSIDA qui entretient des relations de travail étroites avec l'ensemble des donateurs. Des négociations sont en cours avec plusieurs pays pour conclure des accords de financement pluriannuels, ce qui faciliterait la planification à long terme des activités du Programme commun.
20. **Restructuration.** Poussé par un sentiment d'urgence dans un contexte financier difficile marqué par une baisse des financements des donateurs, le processus de restructuration du Secrétariat – qui est en phase avec les processus de réforme plus vastes des Nations Unies comme l'initiative ONU80 – s'appuie sur les travaux du groupe de travail de haut niveau sur un nouveau modèle opérationnel pour l'ONUSIDA. Cet exercice de restructuration sans précédent poursuit plusieurs objectifs : rationaliser les opérations, affecter des ressources aux priorités stratégiques et renforcer la présence des pays dans la riposte au VIH afin d'obtenir le meilleur rapport coût-efficacité. Il intègre les enseignements tirés des exercices d'alignement passés et comprend des mesures pour atténuer les risques, tout en garantissant redevabilité, transparence et équité. La direction entend diffuser des messages clairs, mettre en place des mesures d'accompagnement et prodiguer des conseils durant ce processus de restructuration qui va concerner l'ensemble du personnel du Programme commun.

Conclusions des enquêtes

21. On se reportera au compte rendu des travaux du BSCI pour l'année 2024 (UNAIDS/PCB (56)/25.18). En 2024, 10 nouvelles allégations impliquant le personnel et les ressources de l'ONUSIDA ont été transmises au BSCI, contre 29 en 2023. La direction note que, sur les 10 allégations reçues en 2024, six ont fait l'objet d'une enquête complète par le BSCI et les quatre autres ont été classées (deux au moment de leur réception, une après un premier examen et une après qu'une enquête complète l'a jugée non étayée).

22. Le nombre de nouvelles allégations reçues en 2024 a diminué par rapport aux années précédentes, en particulier en ce qui concerne les comportements abusifs et l'inconduite sexuelle (voir le tableau 4 à la section 23 du rapport du BSCI).
23. Lorsque les allégations ont été jugées fondées à la suite de l'enquête, l'ONUSIDA a pris les mesures administratives correctives appropriées. Pour un examen détaillé des mesures prises pour donner suite aux conclusions des enquêtes, à d'autres constatations ou aux cas de pratiques et de comportements répréhensibles, on pourra consulter le Rapport annuel sur les mesures administratives correctives, y compris disciplinaires, prises en 2024 (UNAIDS/PCB (56)/CRP5).
24. L'ONUSIDA entend poursuivre son action pour faire de l'Organisation un lieu de travail égalitaire, sûr et émancipateur, au sein duquel aucune forme d'exploitation, d'abus et de harcèlement à caractère sexuel et autre n'est tolérée. D'importants progrès ont été accomplis dans le renforcement du contrôle de la protection, l'amélioration des politiques et des systèmes, et la transformation de la culture organisationnelle¹. À la suite de l'évaluation, plusieurs améliorations sont en train d'être mises en œuvre, notamment :
- Une formation obligatoire à la prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement à caractère sexuel pour le personnel et les consultants ;
 - L'intégration d'indicateurs portant spécifiquement sur la protection dans les évaluations des performances des responsables ;
 - Une analyse de l'empreinte en ligne de toutes les nouvelles recrues et l'obligation pour les consultants de suivre une formation en ligne sur l'éthique et la prévention des abus sexuels avant la signature d'un contrat ;
 - Une actualisation des directives relatives aux réseaux sociaux.
25. En plus de ce qui précède, l'ONUSIDA poursuit sa campagne #RESPECT et travaille en étroite collaboration avec le personnel pour promouvoir un lieu de travail respectueux et sûr. L'ONUSIDA a relancé les supports de la campagne #RESPECT sur son réseau social interne avec une série de messages qui présentent divers scénarios pour expliquer la politique et le code de conduite.
26. La direction continue également de promouvoir auprès de l'ensemble du personnel le « Code de conduite pour prévenir les comportements abusifs et l'inconduite sexuelle lors d'événements et de réunions de l'ONUSIDA ».
27. Pour plus d'informations sur les initiatives et les mesures prises, on se reportera au « Point sur les questions de gestion stratégique des ressources humaines ».

Mise en œuvre des recommandations précédemment formulées par le vérificateur intérieur des comptes

28. La direction est heureuse de pouvoir faire état de progrès constants dans la mise en œuvre des recommandations antérieures :
- Depuis son dernier rapport remis au CCP, le BSCI a clos 70 recommandations, dont 22 étaient des recommandations à niveau élevé de risque résiduel ;
 - Le nombre de recommandations non closes a continué de baisser et s'est maintenu à son plus bas niveau depuis 2020 (cf. Figure 1) ;

¹ Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales (MOPAN), (2023), Secrétariat de l'ONUSIDA, évaluation 2023, Paris : mopan-unaids-assessment-report-2023.pdf (en anglais).

- Toutes les recommandations en suspens issues du plan de travail 2022 ont été closes durant l'année et des progrès importants ont été réalisés concernant les recommandations issues du plan de travail 2023 (cf. Figure 2).

29. Le suivi régulier et le soutien apporté aux bureaux pour donner suite aux recommandations vont se poursuivre en 2025, en tenant dûment compte de l'impact de la restructuration.

Figure 1. Recommandations en souffrance et non encore échues : progrès d'une année sur l'autre

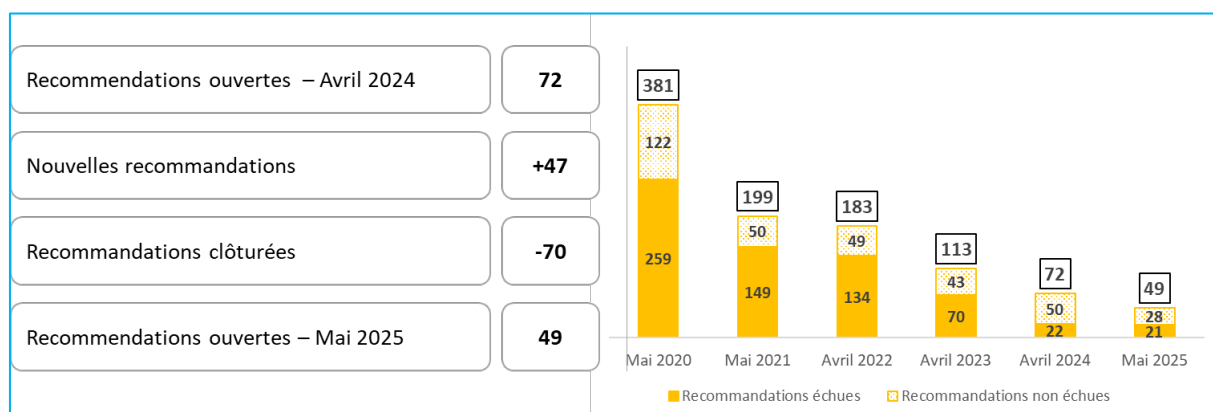
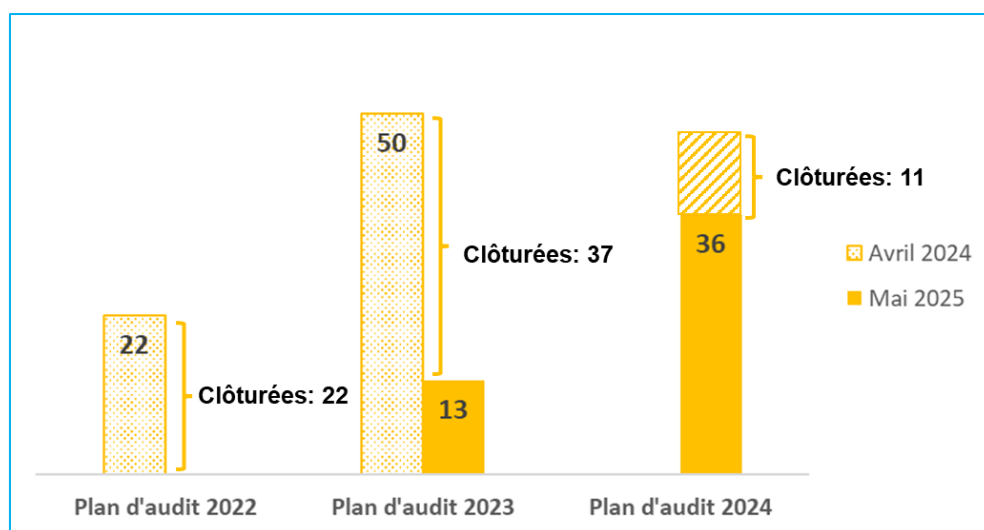


Figure 2. Recommandations anciennes en souffrance : progrès réalisés durant l'année



Réponse de la direction au rapport du Bureau de l'éthique

30. La direction exprime sa gratitude au Bureau de l'éthique pour son rapport et ses contributions importantes au renforcement de la cohérence des politiques et des procédures de sorte que celles-ci reflètent les valeurs de l'ONUSIDA. En offrant au personnel comme aux personnes extérieures un espace sûr pour demander des conseils confidentiels, chercher du soutien ou obtenir une protection, le Bureau de l'éthique exerce une fonction indispensable.
31. La direction note la légère baisse du taux d'achèvement des formations obligatoires destinées au personnel et s'engage à travailler en étroite collaboration avec le Bureau de l'éthique pour s'assurer que le personnel bénéficie de l'assistance nécessaire pour pouvoir suivre ces formations.
32. La direction se félicite de la participation du Bureau de l'éthique aux nouveaux programmes d'orientation du personnel et à d'autres formations traitant de sujets spécifiques – principes et valeurs éthiques de l'ONUSIDA, comportements attendus du personnel, comment contacter le Bureau de l'éthique – et se réjouit des commentaires favorables qui lui sont parvenus.
33. Lorsque l'ONUSIDA réexaminera son protocole d'accord avec le BSCI, la nécessité de communiquer des informations rapidement et en temps utile à l'ONUSIDA, y compris au Bureau de l'éthique, sera prise en compte.
34. Dans la foulée de la restructuration, les systèmes de protection seront réexaminés et les rôles et responsabilités seront clarifiés.

Réponse de la direction au rapport annuel du Comité consultatif indépendant externe de supervision

35. La direction exprime sa gratitude aux membres du Comité consultatif indépendant externe de supervision de l'ONUSIDA (CCIES) pour leur rapport et pour les conseils de qualité prodigués durant la période considérée.
36. **Suivi des perturbations de la riposte mondiale au sida.** Comme indiqué dans le rapport du comité, la direction a suivi de près ces perturbations et reste attentive à l'évolution de l'environnement.
37. **Fonds de réserve.** La direction salue l'examen et l'évaluation par le comité de la proposition d'utiliser une partie du fonds de réserve. Comme indiqué dans le rapport du comité, les risques associés sont limités dans la mesure où le budget de fonctionnement du Secrétariat sera réduit.
38. **Mobilisation de ressources hors budget de base.** En plus de maintenir une communication claire et transparente avec les donateurs et de s'adapter à l'évolution du paysage du financement, la direction est en train d'affiner le processus et les outils de recouvrement des coûts afin de garantir un recouvrement complet des dépenses associées à l'utilisation des fonds hors budget de base.
39. La direction salue les conseils avisés du comité en matière de gestion globale des risques et continuera d'améliorer le cadre de gestion des risques et les processus associés conformément aux recommandations. Une déclaration sur la propension au risque sera préparée et une procédure renforcée de suivi et de remontée de l'information sera mise au

point et intégrée dans la plate-forme de gestion des risques du module de planification stratégique du nouveau PGI de l'OMS.

40. **Gestion des ressources humaines.** La direction se félicite également de l'avis du comité sur la restructuration du Secrétariat. Alors que la baisse des financements oblige l'ONUSIDA à réduire considérablement ses effectifs, le processus est guidé par les principes suivants :

- Préparer l'ONUSIDA à mettre en œuvre la Stratégie mondiale de lutte contre le sida, à transformer le Programme commun et à accélérer la concrétisation d'une riposte nationale pérenne dans les pays ;
- Mettre le Secrétariat en conformité avec les recommandations du groupe de haut niveau concernant un nouveau modèle opérationnel ;
- Maintenir l'engagement de l'ONUSIDA en faveur de la diversité, de l'équité et de l'inclusion ;
- Faire en sorte, pour l'ONUSIDA, de pérenniser son action et de s'adapter dans un paysage en constante évolution ;
- Tirer parti de la réforme des Nations Unies (ONU80).

Mise en œuvre des recommandations du Corps commun d'inspection

41. En 2024, le CCI a publié trois analyses portant sur l'ensemble du système, qui présentaient un intérêt pour l'ONUSIDA (cf. Tableau 4)². Dans l'ensemble, la direction se félicite des conclusions et des recommandations du CCI, tout en notant que certaines des recommandations ont déjà été mises en œuvre ou nécessitent l'intervention de mécanismes interinstitutions. Les commentaires de la direction sur les recommandations du CCI ont été communiqués au CCIES pour examen.

42. En 2024, les taux d'acceptation et d'application des recommandations du CCI pour l'ONUSIDA s'élevaient respectivement à 77 % et 72 %³.

43. Afin de résorber le nombre de recommandations antérieures en souffrance, la direction a mené un examen approfondi qui a permis de répertorier des mesures prioritaires, ce qui entraînera également la clôture de 41 recommandations supplémentaires.

44. Comme les ressources du Secrétariat ne cessent de diminuer et compte tenu des baisses d'effectifs sans précédent prévues en 2025, un exercice de hiérarchisation des priorités sera de nouveau mené durant le premier trimestre 2026.

45. Malgré l'intérêt porté par la direction à l'examen par le CCI de questions transversales qui concernent l'ensemble du système des Nations Unies, la petite taille du Secrétariat de l'ONUSIDA et la nature même du Programme commun (avec ses coparrainants) font que certaines des recommandations sont impossibles à mettre en œuvre ou ne sont pas tout à fait adaptées à l'ONUSIDA. Pour garantir un usage efficace et ciblé des ressources limitées du Secrétariat, la direction a demandé l'avis du CCIES quant à l'opportunité de poursuivre une pleine participation aux missions du CCI après la restructuration. Le comité est convenu que cette participation devrait se limiter aux missions qui présentent le plus d'intérêt pour l'ONUSIDA.

² Hors analyses du CCI s'adressant à des organisations particulières.

³ Acceptation et application des recommandations du Corps commun d'inspection formulées entre 2016 et 2023 (janvier 2025) (A/79/34).

Tableau 4. Évaluations et notes publiées par le Corps commun d'inspection en 2024

Évaluation par le CCI	Points soulignés et commentaires du CCS
JIU/REP/2024/2 : Évaluation de la suite donnée aux rapports et recommandations du CCI par les organisations du système des Nations Unies (en anglais).	Points soulignés par l'évaluation Commentaires du CCS
L'évaluation avait pour principal objectif de dresser un état des lieux de la situation actuelle en ce qui concerne la prise en compte des rapports du CCI et le processus décisionnel relatif à l'acceptation et à la mise en œuvre de ses recommandations par les organisations participantes et leurs organes délibérants et directeurs, et d'apprécier les progrès accomplis depuis 2017, date à laquelle le CCI a fait des propositions sur le même sujet (JIU/REP/2017/5).	
JIU/REP/2024/3 (Partie I) : Budgétisation dans les organisations du système des Nations Unies – Partie I – Analyse comparative (en anglais) JIU/REP/2024/3 (Partie II) : Budgétisation dans les organisations du système des Nations Unies – Partie I – Tableaux de référence (en anglais)	Points soulignés par l'évaluation – Parties I et II
Cette évaluation a pour but d'apporter aux organes délibérants, aux organes directeurs et aux chefs de secrétariat des organisations participantes des informations actualisée sur les principales procédures et pratiques budgétaires au sein de ces organisations.	
JIU/REP/2024/4 : Évaluation de l'application du principe de reconnaissance mutuelle au sein du système des Nations Unies (en anglais)	Points soulignés par l'évaluation
Cette évaluation avait plusieurs objectifs : apprécier, à l'échelle du système, l'état et les progrès de l'application du principe de reconnaissance mutuelle ainsi que la pertinence et l'efficacité des politiques et pratiques s'y rapportant ; répertorier les difficultés, les enseignements retenus et les bonnes pratiques en rapport avec l'application du principe de reconnaissance mutuelle au sein du système des Nations Unies.	

Conclusion

46. La direction se félicite de l'opinion sans réserve à nouveau exprimée par le commissaire aux comptes concernant les états financiers de 2024. Elle accueille en outre favorablement les recommandations formulées qui vont dans le sens d'un renforcement des contrôles internes, d'une utilisation plus efficace des ressources et d'une meilleure qualité des rapports.
47. La direction réitère sa volonté de mettre en œuvre rapidement les recommandations des vérificateurs et continuera d'instaurer des mesures en ce sens.

Décisions proposées

Le Conseil de coordination du Programme est invité à :

48. *Prendre note* du compte rendu des travaux du Bureau des services de contrôle interne pour l'année 2024 ;
49. *Accepter* le rapport du commissaire aux comptes pour l'année close le 31 décembre 2024 ;
50. *Prendre note* du rapport du Bureau de l'éthique ;
51. *Prendre note* du rapport du Comité consultatif indépendant externe de supervision de l'ONUSIDA ;
52. *Prendre note* de la réponse de la direction aux rapports de contrôle organisationnel.

[Fin du document]